

Procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 24 mai 2023 à Domdidier

* * *

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20 h 06 par les salutations de bienvenue de Mme Anne-Pascale Collaud, présidente.

Des remerciements sont adressés à la commune de Belmont-Broye qui nous accueille ce soir.

Conformément à l'article 8 des statuts, l'assemblée a été convoquée par courrier et courriel le 3 mai 2023 :

- ➤ 254 convocations ont été envoyées
- > 15 personnes/associations sont excusées
- ➤ 20 personnes sont présentes
- ➤ 8 ont le droit de vote
- > 5 étant la majorité.

Mme la présidente rappelle que seules les personnes membres de notre association ont le droit de vote. Sont membres, les personnes qui ont payé une cotisation annuelle ainsi que les communes partenaires.

La question est posée quant à savoir s'il y a des remarques sur le mode de convocation et l'ordre du jour.

Ceci n'étant pas le cas, Mme Anne-Pascale Collaud demande d'accepter l'ordre du jour par main levée. Ce dernier est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2022

a) Approbation

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2022 était à disposition 20 jours avant la présente assemblée ainsi que sur notre site internet. Il ne sera par conséquent pas lu.

La question est posée à l'assemblée quant à savoir s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal du 30 juin 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, il est passé à l'approbation du procès-verbal du 30 juin 2022 qui est approuvé par main levée à la majorité des personnes présentes dans l'assemblée.

Des remerciements sont adressés à Mme Laurence Baliacas pour sa rédaction.

3. Rapports d'activités

a) Rapport de Mme la présidente, Anne-Pascale Collaud

Dès les premières semaines de 2022, l'équipe administrative, soutenue par le comité, a commencé un important travail d'analyse financière, suite au découvert de l'exercice comptable 2021.

Il s'agissait avant toute chose de revoir le prix coûtant, pour le domaine de l'accueil familial de jour. Cette donnée financière est à la base de tous les calculs de subventionnement qui en découlent.

Avec l'aide de Mme Corinne Bosson de CB Fiduciaire Sàrl, nous avons pu déterminer que ce prix était sous-évalué et péjorait ainsi l'entier de l'exercice comptable.

Plusieurs séances de travail ont eu lieu avec les représentants des communes partenaires pour trouver ensemble une solution à nos difficultés financières et ainsi permettre la pérennisation de l'activité de notre association.

Ensemble, nous avons pu déterminer le plan d'intervention suivant :

- L'exercice 2022 a été un exercice de stabilisation. Pour le permettre, les communes ont contribué en augmentant leur participation financière.
- L'exercice 2023 se veut un exercice transitoire. Dans un premier temps, nous maintenons la participation financière, telle qu'en 2022, puis dans le courant du 2^e semestre, nous passerons à une facturation des prestations consommées par chacune des communes partenaires. Nous facturerons alors aux communes la part de subvention qui correspond à la capacité économique des familles habitant la commune et recourant aux services de notre association.

Parallèlement, l'équipe administrative, toujours soutenue par Mme Bosson, met en place un plan de financement à 5 ans, plan qui sera soumis cette année encore aux communes partenaires.

Ce travail d'analyse et de remise à jour de notre comptabilité a nécessité un grand investissement de la part de Laurence Baliacas à laquelle j'exprime, au nom du comité, notre reconnaissance et nos remerciements pour cet engagement particulier.

Cet engagement a laissé à Laurence moins de disponibilité pour assurer le travail de coordination, travail qui a été reporté sur les épaules d'Emmanuelle Heimann. Je la remercie pour sa disponibilité et sa souplesse. Il n'est pas toujours aisé de trouver des solutions qui satisfassent tous les acteurs de notre association. Le comité présente à Emmanuelle Heimann sa reconnaissance pour le surcroît de travail effectué.

Notre environnement de travail évolue vers une complexification des tâches et exigences. Les démarches pour l'engagement des accueillantes en milieu familial devront passer par plusieurs étapes de vérification (certificat médical, casier judiciaire élargi) et une par une approbation par le SEJ.

La mise en place, dès le mois de septembre, de la nouvelle loi sur la protection des données va ajouter de la complexité dans la manière de gérer les données sensibles et de les transmettre.

Nous avons déjà franchi une première étape en renforçant la sécurité de notre système informatique.

Nous devons encore nous atteler à l'analyse de nos documents de travail et de nos processus de travail afin que ceux-ci soient conformes à la loi sur la protection des données.

Ces démarches sont chronophages et il devient de plus en plus difficile d'assurer l'entier des charges administratives et d'encadrement, nécessaires à la bonne gestion de notre association.

Ce constat de l'équipe administrative vient rejoindre les préoccupations qui ont été énoncées par un représentant communal, au nom des communes partenaires, lors de la dernière assemblée générale. Ce constat a aussi été relevé lors de la dernière visite de contrôle du SEJ. Il est maintenant nécessaire de renforcer nos structures, par l'augmentation des postes administratifs et de coordination.

Nous avons introduit dans le plan comptable les données financières liées à ces augmentations de dotation.

Il convient enfin de relever que l'introduction du programme de désenchevêtrement des tâches voulu par l'Etat de Fribourg et le parlement cantonal n'est pas sans susciter des craintes de la part de l'ensemble des associations d'accueil familial de jour du canton. Beaucoup d'inconnues planent sur les changements qui vont découler de ce programme. Deux certitudes sont connues : le travail administratif des associations n'en sera que plus important et les coûts pour les collectivités également.

En effet, le DETTEC, prévoit un transfert de charges du canton vers les communes pour un montant proche de 6 Mio. Les finances communales seront soulagées d'autres charges financières qui seront reprises par le canton. Pour autant, il ne faut pas perdre de vue que les charges liées à la petite enfance augmenteront.

Les projets défendus au niveau fédéral visent à soutenir la part que les communes vont investir dans le subventionnement offert aux familles. Il ne s'agit plus de soutenir la création de nouvelles places mais d'inciter les collectivités publiques à subventionner davantage les familles, pour arriver à ce que cellesci ne dépensent pas plus de 10 % de leur revenu pour financer les frais de garde.

Ces perspectives peuvent paraître peu réjouissantes pour les finances communales et par conséquent pour les finances des associations d'accueil familial.

Cependant, diverses études menées ou soutenues par la Commission fédérale pour les affaires familiales démontrent les bénéfices tirés des structures d'accueil de qualité. Ces dernières permettent une meilleure intégration des enfants, une facilitation dans l'organisation vie familiale et vie professionnelle et favorise le recrutement de main d'œuvre qualifiée par le retour des mères de famille sur le marché du travail. Là où le subventionnement des familles a été augmenté, il est constaté une augmentation de 0,5 % du PIB.

Ces différentes études démontrent que ce qui paraît au premier abord comme des charges financières pour les collectivités publiques, représentent, avant toute chose, un investissement financier pour une société plus productive et en meilleure santé.

Si l'avenir de l'accueil familial de jour semble être en pleine mutation, je me dois de relever que notre garderie traverse quelques turbulences également. Le taux de fréquentation est à la baisse, sans doute en raison de la concurrence faite par l'ouverture de nouvelles structures dans la région. Pour autant, il

me plaît de relever que les familles qui confient leurs enfants à l'équipe éducative en place expriment leur satisfaction pour la qualité des services à disposition et la qualité de la relation avec le personnel. Je formule tous mes vœux pour que cette qualité attire un plus grand nombre de familles afin que notre structure affiche complet tout au long de l'année.

Vous l'aurez compris en écoutant ce rapport annuel, notre association est passée par une phase plutôt compliquée et les projets qui s'annoncent ne présagent aucune simplification de notre travail. Toutefois, le comité peut compter sur des équipes dynamiques et motivées, des personnes qui croient en leur mission et qui assurent un travail de qualité tout au long de l'année. Que chacune soit ici remerciée pour cet engagement.

Le comité exprime également sa reconnaissance aux communes partenaires qui soutiennent notre activité et en garantissent la pérennité.

Enfin, je tiens également à remercier le comité pour son engagement tout au long de cette année particulière.

Pour terminer, permettez-moi de reprendre les propos de Henri Ford, fondateur du constructeur automobile Ford :

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ».

Anne-Pascale Collaud Présidente

b) Rapport des coordinatrices, Mmes Laurence Baliacas et Emmanuelle Heimann

Mme Emmanuelle Heimann donne lecture du rapport des coordinatrices :

Bonsoir à tous,

Bien que la pandémie ait démontré que l'accueil en milieu familial était un maillon essentiel au bon fonctionnement de nombreuses familles, cette activité n'est toujours pas reconnue à sa juste valeur.

Force est de constater que la société ne la considère pas comme une profession à part entière et nous rencontrons des difficultés à recruter de nouvelles accueillantes en milieu familial. Pour comparaison, nous collaborions avec 42 AMF en 2020 et 37 sont inscrites actuellement dans notre réseau. En 2022, nous avons auditionné 5 candidates parmi lesquelles 2 sont venues renforcer notre équipe et, durant l'année, 4 AMF ont décidé de mettre un terme à leur activité.

Pourtant les demandes de placement ne manquent pas et nous répondons même à celles émanant d'associations fribourgeoises voisines. Les parents sont constamment en recherche de solution de garde et chaque année, les chiffres augmentent. En 2022, nous avons accueilli 314 enfants, collaboré avec 185 familles et effectué 156'225 heures de garde, soit 11'000 heures de plus qu'en 2021. Nous n'avons pas de liste d'attente mais, parfois, une famille doit composer avec 2 AMF car nous devons rester attentives au nombre d'enfants accueillis quotidiennement dans chaque milieu et devons respecter les jours de congé de chacune.

À l'automne 2022, une crèche a ouvert ses portes à Domdidier, offrant une autre alternative de garde aux parents. Quelques familles ont fait appel à l'accueil familial de jour en attendant leur place dans

cette nouvelle structure et cela a généré un peu de déception chez certaines AMF qui se sont investies auprès des bébés et qui les ont vus partir au bout de quelques mois. En effet, certains parents nous avaient spécifié que le placement était temporaire mais pas tous ...

2022, c'est aussi une année « anniversaire »! En effet, l'accueil familial de jour de la Basse-Broye a fêté ses 20 ans, le 25 juin à la salle polyvalente de Gletterens. Nous avions proposé ateliers et jeux pour petits et grands et avions offert grillades et boissons aux participants et aux autorités présentes. Ce fut un agréable moment de convivialité en présence d'un invité fort apprécié : le soleil! Nous remercions toute l'équipe de la garderie et les membres du comité qui nous ont bien aidées tout au long de cette magnifique journée.

Pendant cette année, nous, coordinatrices, avons veillé à répondre au mieux aux demandes des parents ainsi que des AMF, nous avons aussi écouté, accompagné et conseillé. Nous avons réactualisé les contrats de placements au gré des changements d'horaires ou de jour de garde tout en ajustant le planning des AMF. Nous avons réussi à trouver des solutions de dépannage pendant les vacances et à organiser les remplacements lors d'arrêt maladie. Nous avons pris garde à respecter et à faire respecter le règlement de l'accueil familial de jour afin de rester équitables et justes auprès de toutes les familles. Nous nous investissons dans le suivi de chaque placement et dans celui de nos milieux d'accueil et nous avons à cœur de traiter dans les meilleurs délais tous les appels téléphoniques et les nombreux courriels reçus au quotidien.

Malheureusement, toutes ces tâches et nos soucis financiers ne nous ont pas laissé le temps, ni donné les moyens, d'organiser une formation continue pour nos AMF alors que le besoin de se réunir et de se retrouver à nouveau se faisait ressentir. La bonne nouvelle est que nous avons repris en main le projet de formation élaboré avec 2 autres associations en 2020 et nous allons enfin concrétiser ce que la pandémie avait stoppé net. En effet, 7 thèmes à choix seront proposés à quelques 140 AMF le samedi 11 novembre 2023 à l'institut agricole de Grangeneuve. Nous nous réjouissons de partager cette journée avec nos AMF et espérons que les échanges seront riches et que les thèmes abordés leur apporteront des outils supplémentaires pour mener à bien leur mission au quotidien.

Laurence et moi-même tenons à remercier les accueillantes en milieu familial qui effectuent un travail formidable alors que la reconnaissance n'est pas toujours au rendez-vous. Elles font preuve d'une grande capacité d'organisation tout en veillant au bien-être des enfants qui leur sont confiés. Nous remercions aussi les parents qui nous accordent leur confiance et les communes partenaires qui nous accompagnent et qui permettent la continuité de l'association « Les P'tits Pruneaux ».

Emmanuelle Heimann coordinatrice

c) Rapport de la garderie, Mme Valérie Celato

Mesdames et Messieurs,

Voici un petit tour des activités de la garderie pour l'année 2022.

Afin de débuter dans la bonne humeur cette nouvelle année, le thème des clowns nous a accompagné jusqu'à Carnaval. La semaine précédant les vacances, les enfants sont venus déguisés pour faire la fête et partager des crêpes pour les goûters.

Nous avons enchaîné avec Pâques et la fête des Mères, deux événements qui donnent l'occasion aux enfants de bricoler, de cuisiner et d'exprimer pleinement leur créativité!

Pour la préparation des activités estivales et notamment de la course de la garderie, nous avons reçu un coup de pouce bienvenu de l'entreprise L'PixL Publicité à Avenches.

En effet, nous avons pu récupérer tout le matériel nécessaire à la confection des dragons pour notre chasse aux trésors. Un grand merci à sa représentante, Murièle Cuennet, qui nous fait régulièrement don de matériel de bricolage.

Nous nous sommes rendus au Grand Belmont pour y faire des grillades et profiter de la place de jeux. La journée s'est achevée par une grande chasse aux trésors dans une forêt hantée par de terrifiants dragons.

Après les vacances d'été, nous avons accueilli les nouveaux enfants et leurs parents. Mais cette rentrée 2023 ne s'est pas faite sans difficulté.

En effet, plusieurs enfants nécessitaient une prise en charge particulière et une attention accrue. Nous avons accueilli des intervenants du Service Éducatif Itinérant de manière occasionnelle, mais aussi régulière pour un cas en particulier. Nous remercions vivement Lauriane du SEI pour son aide précieuse et sa collaboration à la mise en place qui a rendu possible cette intégration.

Malgré des matinées pas toujours simples, nous sommes parvenus à faire notre traditionnelle semaine cuchaules qui, comme chaque année, remporte un franc succès auprès des parents!

Avec l'automne et Halloween, chauves- souris, fantômes et araignées ont envahi la garderie.

La fin de l'année arrivant à grands pas, nous avons commencé les préparatifs pour Noël : décoration de la salle, confection des cadeaux destinés aux parents et ateliers de biscuits.

2022 a également sonné le retour de la Fête de Noël et du Père Noël!

C'est M. Guillaume Duruz qui a tenu ce rôle cette année et nous le remercions sincèrement pour son dévouement et son excellente interprétation!

Après les chants de Noël et la distribution des cadeaux, nous avons tout particulièrement apprécié de nous retrouver autour d'un copieux goûter pour partager un moment de convivialité!

Un grand merci aux parents pour toutes les bonnes choses qu'ils ont préparées, ainsi que pour leur présence et leur gentillesse!

Mes collègues et moi-même profitons également de cette occasion pour remercier l'Association, en les personnes d'Anne-Pascale et Laurence pour leur soutien et leur bienveillance à notre égard.

Merci à tous de votre attention!

Valérie Celato Responsable garderie

La parole est passée à l'assemblée pour ces questions :

Mme Danielle Brozzi, AMF, revient sur le fait qu'il a été mentionné qu'il n'y avait pas de liste d'attente. Toutefois, qu'en est-il des demandes et comment sont-elles gérées ? Laurence Baliacas lui

répond qu'effectivement, il n'y a pas de liste d'attente mais qu'il y a toutefois des projections futures ; des parents ayant déjà déposé des demandes de placement. Les coordinatrices répondent ensuite aux demandes des parents dans les délais et selon les urgences. Il est aussi précisé que les placements sont proposés aux accueillantes en fonction de leur disponibilité dans les 1-2 mois avant le début du placement. Laurence Baliacas donne l'exemple d'une proposition de placement pour un bébé ayant tout juste 6 semaines qui a déjà été proposé à une AMF pour le mois de septembre, le dossier étant complet.

M. Quentin Mazzieri (Bussy), parent plaçant, faire remarquer que lorsqu'il avait téléphoné aux AFJ de la Broye et de la Basse-Broye, il lui a été répondu qu'il n'y avait pas de place. Laurence Baliacas lui répond que personne n'est laissé de côté, que nous répondons à la demande. Il est aussi précisé qu'il est répondu seulement aux parents qui remplissent et déposent le formulaire d'inscription. Sans ce document, aucune démarche n'est entreprise.

Mme Lara Schreyer, AMF, revient sur la liste d'attente en mentionnant que des parents sont en liste d'attente depuis 6 mois. Laurence Baliacas lui répond qu'il est trop tôt pour déjà annoncer à un parent que son enfant ira chez telle accueillante dans 6 mois. Toutefois, le placement de cet enfant est déjà intégré dans les projections futures mises en place par les coordinatrices sans que les AMF soient encore informées.

Suite à ces remarques, les différents rapports sont mis en discussion. Il est ensuite passé à l'approbation de ces derniers qui sont approuvés à main levée à la majorité des personnes présentes.

Mme la présidente remercie Laurence, Emmanuelle et Valérie pour leur rapport.

4. Comptes 2022

La comptabilité de notre association est entièrement assurée depuis un an par Mme Laurence Baliacas. Elle est appuyée dans cette tâche par Mme Corinne Bosson, de CB Fiduciaire Sàrl à Vuarmarens.

Mme Corinne Bosson a une expertise spécifique liée à la comptabilité des structures d'accueil familial, raison pour laquelle nous nous sommes adressées à elle.

Mmes Laurence Baliacas et Corinne Bosson ont passé en revue l'entier de la comptabilité, compte par compte, et ont assuré un gros travail de remise à niveau de l'ensemble du travail de comptabilité.

Mme la présidente passe la parole à Laurence Baliacas pour la lecture des comptes.

a) lecture des comptes

La lecture des comptes 2022 débute par le chapitre des accueillantes en milieu familial qui concerne toutes nos communes partenaires.

Accueillantes en milieu familial

Les différents postes de charges et de produits sont passés les uns après les autres, débouchant sur le résultat suivant pour l'exercice 2022 :

Total des charges : Fr 1'563'411.68
 Total des produits : Fr 1'661'456.40

• **Bénéfice :** Fr 98'044.72

Garderie

La lecture des comptes 2022 se poursuit avec les comptes de la garderie dont toutes les communes sont membres à l'exception de la commune de Belmont-Broye. Le résultat pour l'exercice 2022 est le suivant :

Total des charges : Fr 117'823.15
Total des produits : Fr 105'627.70

• Solde excédent de charges : Fr 12'195.45.

Bilan

Un seul bilan est établi pour les deux entités, à savoir :

Actif: Fr 334'551.97Passif: Fr 236'507.25

• **Bénéfice reporté** : Fr 98'044.72

• **Capital au 31.12.2022** : Fr 124'231.22

La parole est ensuite passée à M. Jonathan Monney pour la lecture du rapport des vérificateurs des comptes 2022.

b) rapport des vérificateurs

Rapport des vérificateurs des comptes pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 :

Les vérificateurs ont pris connaissance en date du 11 mai 2023 des comptes de l'Association Les P'tits Pruneaux allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Les pièces justificatives et les soldes de la caisse et du compte-courant bancaire ont été contrôlés. Ils correspondent aux avis de situation.

Nous adressons nos remerciements à Mme Laurence Baliacas, secrétaire et coordinatrice, pour son travail et la tenue de la comptabilité ainsi qu'à Mme Anne-Pascale Collaud, présidente, pour leurs explications sur le fonctionnement de l'Association.

Par conséquent, nous demandons à l'assemblée de l'Association d'approuver ces comptes et d'en donner décharge à la secrétaire et au comité de l'Association.

Les vérificateurs des comptes :

Fabrice Currat

Jonathan Monney

Au terme de cette lecture, la parole est passée à l'assemblée pour ces questions.

Personne n'ayant de question ou de remarque, l'assemblée se poursuit avec le point suivant :

c) approbation des comptes

Mme Anne-Pascale Collaud propose d'approuver les comptes 2022 des accueillantes en milieu familial ainsi que ceux de la garderie par main levée. L'ensemble des comptes 2022 sont approuvés à la majorité des membres présents dans l'assemblée.

5. Budgets 2023

a) présentation des budgets 2023

Il est ensuite fait lecture des budgets 2023 pour les accueillantes en milieu familial ainsi que pour la garderie par Mme Laurence Baliacas.

Accueillantes:

Total des charges: Fr 1'542'900.00
Total des produits: Fr 1'627'500.00
Bénéfice estimé: Fr 84'600.00.

Garderie

Pour la garderie, les communes partenaires absorbent l'excédent de charges.

Total des charges : Fr 119'900.00Total des produits : Fr 75'900.00.

• Excédent de charges à charges des communes estimé : Fr 44'000.00.

L'assemblée n'ayant pas de question, il est passé au point suivant :

b) approbation des budgets 2023

Mme la présidente propose d'accepter les budgets 2023 par main levée.

Les budgets 2023 sont approuvés à la majorité des personnes présentes dans l'assemblée.

Des remerciements sont adressés à l'assemblée pour sa confiance.

6. Nominations au sein du comité

Mme Emilie Lesquereux a quitté sa fonction de conseillère communale à Gletterens. De ce fait, elle ne peut plus endosser le rôle de représentante communale au sein de notre comité. Elle y restera tout de même active. De par ses compétences professionnelles, Mme Emilie Lesquereux sera d'un grand appui et pourra représenter les intérêts des parents plaçants et ceux des accueillantes en milieu familial. Sa présence nous permet de renforcer les compétences professionnelles au sein de notre comité.

Mme Laurence Baliacas ne sera dès lors plus la représentante des AMF au sein du comité. Elle sera toutefois présente lors des séances du comité pour assurer la prise des procès-verbaux. Les coordinatrices sont présentes aux séances du comité, avec voix consultatives, pour renseigner le comité sur les différents dossiers.

Ce procédé répond ainsi aux recommandations faites par le SEJ à la suite de la visite de contrôle effectuée dernièrement.

Pour remplacer Mme Emilie Lesquereux en qualité de représentante de la commune de Gletterens, la proposition est faite de nommer M. Didier Cuany, conseiller communal, à Gletterens.

M. Didier Cuany est ainsi élu au comité par acclamation.

Mme Anne-Pascale Collaud remercie Mme Emilie Lesquereux d'avoir accepté de poursuivre son engagement à nos côtés et souhaite la bienvenue à M. Didier Cuany, conseiller communal.

7. Divers et remarques

La parole est passée à l'assemblée pour ces éventuelles questions ou remarques.

Mme Danielle Brozzi, AMF, demande comment les AMF peuvent-elles s'adresser à la représentante des AMF pour poser des questions ou proposer des modifications? Quel sera le cahier des charges de la représentante? Mme la présidente répond qu'il n'y aura pas de cahier des charges. Malheureusement, c'est un fait, ces dernières années, il a été difficile d'organiser des rencontres. Toutefois, les coordinatrices et la présidente sont là.

Mme Nadia Djafar, AMF, relève que dans d'autres associations, il y a des AMF qui sont représentantes des AMF. Est-ce possible ? Mme Anne-Pascale Collaud rétorque qu'il est toujours difficile d'avoir au comité des employées.

Mme Melissa Marti, parent plaçant, revient sur les finances d'une manière générale et salue l'effort qui a été fait. Toutefois, elle s'interroge quant au beau bénéfice prévu dans le budget 2023. Sera-t-il investi ou répercuté sur les tarifs ? Mme la présidente lui répond qu'effectivement les communes ont fait un bel effort en 2022. Même si cela paraît être un bénéfice, cela est en fait des liquidités qui nous permettent d'assurer le paiement des salaires en fin d'année. Un plan financier à 5 ans a été élaboré. Cependant, avec le DETTEC, il y a beaucoup d'inconnues notamment en ce qui concerne le versement des contributions de l'Etat et, aussi par exemple, à qui va revenir la charge de payer les frais de formation à l'avenir, les communes ou l'Etat ? En ce moment, il est difficile d'obtenir une réponse bien précise. Les décisions qui seront prises devraient être au bénéfice des parents.

Mme Nadia Djafar, AMF, en vient à la cotisation annuelle de Fr 30.00 qui est facturée d'office à tous les parents et laissée à choix aux AMF. Elle demande si la cotisation ne devrait pas également être facturée d'office aux AMF? Mme la présidente répond que l'on ne peut pas obliger les AMF et que par ailleurs il n'est pas idéal que des employé(e)s soient membres de l'association.

Mme Danielle Brozzi, AMF, demande s'il y a un protocole d'usage pour soumettre des modifications au règlement ou autres demandes? Mme Anne-Pascale Collaud stipule qu'il y a la visite de la coordinatrice et que c'est à ce moment qu'il faut échanger avec elle. Après la visite, il est parlé des différentes demandes au bureau puis si nécessaire au comité lors des séances qui ont lieu 2 à 3 fois par année.

Mme Nadia Djafar, AMF, mentionne qu'elle a déjà fait de remarques. Quand aura-t-elle un retour ? Elle se dit également choquée par le règlement du côté des parents et qu'elle en a déjà fait part par courriels. Mme la présidente lui rappelle que des points ne peuvent pas être modifiés car cela aura un certain impact sur la facturation dont le traitement est commun à toutes les associations cantonales ; beaucoup de paramètres sont harmonisés. Même si parfois cela agace et donne une impression contreproductive, il faut voir le travail dans son ensemble et tout ce que cela peut provoquer en amont. Sur ce, Mme Nadia Djafar ne dit pas qu'elle est agacée mais elle aimerait protéger un contrat qui a été défini à la base comme, par exemple, lorsqu'un parent est malade, le placement de l'enfant est demandé

à 50 % du jour au lendemain. Il lui est répondu que l'association doit trouver un juste milieu entre les parents et les AMF. Elle doit aussi pondérer entre le travail et les frais engagés pour le faire. Il y a un cadre cantonal aussi pour uniformiser les pratiques. Les associations régionales négocient ensemble sur plusieurs règles de gestion en regard du programme informatique commun. Aujourd'hui, il est travaillé à la mise en place du portail qui coûte des dizaines de milliers de francs. Chaque association doit par ailleurs faire des concessions pour une mise en place commune.

Mme Lara Schreyer, AMF, demande comment cela se passe si elle transmet ses doléances et qu'elles sont soumises au comité. Qui fait le retour et comment y est-il donné suite ? Soit la coordinatrice, la présidente ou le comité et lors des moments de rencontre.

Mme Danielle Brozzi, AMF, demande ce que met en œuvre l'association pour fidéliser les AMF afin qu'elle puisse finalement se dire : « c'est vraiment un chouette endroit, je suis super contente ». L'association a-t-elle pensé à mettre en place un protocole ? Les AMF peuvent partir après la formation. Mme Anne-Pascale Collaud lui fait remarquer qu'il est difficile d'obtenir une passerelle reconnue. Il y a cependant un projet pour le futur mais qui ne peut pas être dévoilé ce soir car il n'a pas encore été discuté au sein du comité. Sur ce, Mme Emmanuelle Heimann rebondit sur le fait qu'il y a effectivement un manque pour toutes, coordinatrices comprises, car il n'y pas eu de rencontre depuis un moment et que tout le monde le ressent. Avant la pandémie, des « Café-contact » avaient été mis en place, avec plus ou moins de succès, mais il est tout à fait possible de remettre en place ce concept.

Mme Nadia Djafar, AMF, en vient sur la question de l'élimination des déchets. Ne serait-il pas possible de trouver une harmonie pour les sacs poubelles ? Mme la présidente lui répond clairement que l'association ne peut pas et que cela est de la compétence communale.

L'assemblée ne demandant plus la parole, elle remerciée pour son dynamisme et les nombreuses questions.

La parole est passée à Mme Anita Moullet, conseillère communale à Belmont-Broye, qui remercie l'assemblée et l'invite à l'apéritif pour la suite de la soirée.

L'assemblée est ainsi close à 21 h 27 par Mme Anne-Pascale Collaud.

Laurence Baliacas Secrétaire et coordinatrice